Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE202604138-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 13 avril 2026

Délibération n°2026/04/8

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Frédéric PIDANCIER, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Marie-Agnès CHAUVEL a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
	Secrétaire de séance :	Lucas CRON
	Date de convocation :	08 avril 2026

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires – année 2026

Le vote du budget primitif de la commune se tiendra le 27 avril 2026.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment l'article 107, vient renforcer la transparence financière des collectivités territoriales. Le Débat d'Orientations Budgétaires doit prendre la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.

Ainsi ce Débat d'Orientations Budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260413-DE202604138-DE

Il permet à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2026 en présentant :

- Un état des lieux de la situation financière de la commune au 31 décembre 2025,
- Les orientations budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- L'évolution prévisionnelle des charges générales et des dépenses de personnel.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté aux Conseillers municipaux. Il a été étudié par les membres de la commission finances, réunis le 7 avril dernier.

Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité :

Article unique : PREND ACTE du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Lucas CRON.

Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)